

## INTERACTIONS ENTRE FILIÈRES, EXPLOITATIONS AGRICOLES ET CHANGEMENT DE PRATIQUES : LA DÉPENDANCE LIMITE-T-ELLE L'EFFET DE LEVIER DE L'AIDE PUBLIQUE ?

### Contexte du territoire et analyse des contraintes potentielles

#### L'agriculture sur le bassin Artois-Picardie<sup>1</sup>

Le secteur agricole, primaire et secondaire, est un **secteur central de l'économie des Hauts-de-France et du bassin Artois-Picardie<sup>2</sup>**. L'agriculture de l'amont à l'aval du secteur est aussi le 1<sup>er</sup> employeur de la région<sup>3</sup>, loin devant le secteur de l'industrie automobile, des transports ou encore de la construction.

Le bassin Artois-Picardie recense près de 20 000 exploitants, occupant une surface agricole utile (SAU) de près de 1,2 millions d'hectares soit près de 70% du territoire du bassin. Historiquement, le nombre d'exploitations est en baisse sur le bassin Artois-Picardie : sur les trois principaux départements qui constituent le périmètre administratif du bassin, le nombre d'exploitation a diminué de 9% en 10 ans. Les hectares utilisés pour la culture et le bétail dans ces mêmes départements ont diminué de presque 5% en 7 ans<sup>4</sup>.



Le territoire se distingue par la **forte valeur ajoutée de ses filières et la grande taille de ses exploitations**. La Région Hauts-de-France est la 1<sup>ère</sup> région française en termes de valeur ajoutée par exploitation et la 3<sup>ème</sup> région pour sa valeur ajoutée agricole totale (1,6 Md€ de résultat net pour la branche agricole des Hauts-de-France, soit 10% du résultat net de la branche agricole nationale). Ses exploitations font en moyenne 84 hectares contre 62 à l'échelle nationale.

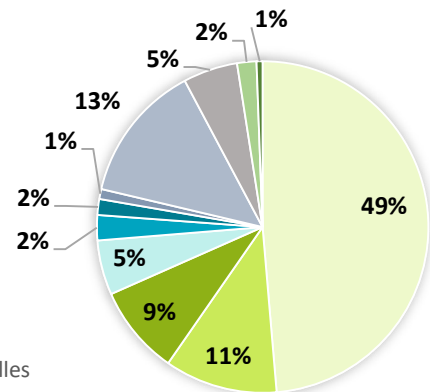


**En région Hauts-de-France, 74% du chiffre d'affaires agricole est réalisé en production végétale, 26% concerne la production animale.**

80% des surfaces sont dédiées aux productions végétales et la moitié de la SAU est consacrée à la culture des céréales.

Les surfaces consacrées aux céréales, aux oléagineux, protéagineux et betteraves industrielles auraient tendance à se réduire au profit de nouvelles cultures telles que les plantes à fibres.

Le secteur agricole est particulièrement spécialisé dans les cultures industrielles de la pomme de terre, des betteraves sucrières, des plantes textiles et des légumes avec respectivement 7, 6, 4 et 3 fois plus de surfaces cultivées qu'en moyenne nationale.



<sup>1</sup> Note de lecture : Autant que de possible, les données présentées se réfèrent au strict périmètre du bassin hydrographique. Toutefois, certaines données seulement disponibles à l'échelle régionale ont été mobilisées : les limites administratives de la Région Hauts-de-France étant globalement similaires à celles du bassin Artois-Picardie, la pertinence des données est justifiée dans la mesure où l'analyse du lien entre filières et exploitations va au-delà du strict périmètre du bassin.

<sup>2</sup> <https://www.artois-picardie.eafrance.fr/activites-liees-a-l-eau/economie-de-l-eau/article/etat-des-lieux-2013-les-acteurs>

<sup>3</sup> Source : « Carnets de l'agriculture des Hauts-de-France : l'agriculture et l'agroalimentaire, poids lourds de l'économie régionale » Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, Décembre 2019

<sup>4</sup> Source : Etat des lieux des districts hydrographiques, 2019

Les filières animales ont tendance à diminuer, avec la baisse du nombre de gros animaux élevés (-15% pour l'Escaut et -6% pour la Sambre entre 2000 et 2017).

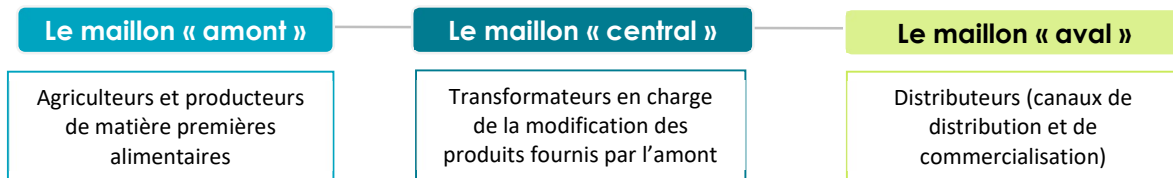
Figure 1 : L'assolement en région Hauts-de-France, exprimé en % de SAU totale.  
Sources : IREEDD, d'après des données de l'Agreste – Statistique agricole annuelle 2017

Le **tissu agroalimentaire est dense** dans la région avec 1 400 entreprises agroalimentaires qui se composent de plus de 36 000 salariés<sup>2</sup>. Le secteur réalise 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires tout en rassemblant moins d'établissements que dans d'autres régions : **les entreprises implantées sont en moyenne de plus grandes tailles**. McCain, Haagen-Dazs, Roquette, Herta, Bonduelle sont autant d'exemples de grands groupes localisés dans la région.



## Les liens entre l'amont et l'aval : une nécessaire coordination pour favoriser le changement de pratiques et limiter les « effets de verrouillage »

Une filière agricole désigne une chaîne d'acteurs structurés autour d'une même matière première agricole. On distingue généralement trois maillons :



Un des principaux freins au changement de pratiques réside dans le coût du changement : il est difficilement envisageable qu'un exploitant fasse évoluer son système de production s'il n'y trouve pas une contrepartie financière.

Cette contrepartie financière est directement liée au prix de vente de sa production. Ce prix varie significativement selon les circuits d'écoulement (maillon « central »), la nature libéralisée ou non du produit et les variétés cultivées ou élevées.

Le modèle agricole des Hauts-de-France est ainsi fortement structuré autour de monocultures soumises au prix du marché (betterave, lait, pommes de terre) et est intégré profondément avec les IAA.

Fares, Magrini et al mettent en évidence le rôle crucial de l'aval dans l'orientation des choix de l'amont des filières agro-industrielles pour la transition<sup>5</sup> : les auteurs identifient deux vecteurs centraux nécessaires à la transition agroécologique. La force d'un signal de marché auprès du consommateur (qui traduit des productions de hautes performances environnementales) n'a d'effet que si la **coordination des acteurs est suffisamment intégrée pour diffuser vers l'amont la valeur ajoutée qui peut être retirée de l'aval**, et ainsi rendre le changement de pratiques moins incertain et risqué pour les exploitants.

Dans l'étude « Réductions d'intrants : des changements techniques, et après ? Effets de verrouillage et voies d'évolution à l'échelle du système agri-alimentaire », C. Lamine, J.-M. Meynard et al. montrent, par une approche socio-historique, comment **les trajectoires d'intensification dans le système agri-alimentaire<sup>6</sup> impliquent toute la filière et verrouillent progressivement les systèmes par une forte interdépendance de tous ses acteurs** et institutions. La conduite d'enquête auprès de différents acteurs met en lumière les arbitrages existants entre productivité et qualité dans les choix de variétés. Dans cette même étude, différents facteurs de verrouillage sont étayés : des problèmes de coordination, une immaturité des technologies, un manque de flexibilité, et surtout une dépendance au chemin.

À ce modèle productiviste, émergent doucement de nouvelles tendances, portées par le désir de certains agriculteurs de cultiver ou d'élever autrement. Ces tendances génèrent en leur sein des effets positifs qui se renforcent les uns des autres.

<sup>5</sup> Fares M, Magrini MB, Triboulet P, 2012. Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières. Le cas de la filière blé Tirés à part : M. Magrini dur française. Cah Agric 21 : 34-45. doi : 10.1684/agr.2012.0539

<sup>6</sup> Par « agri-alimentaire », C. Lamine, J.-M. Meynard, S. Bui, A. Messéan élargissent la notion de système agro-alimentaire et désignent le système socio-économique qui englobe les filières de production, de transformation, de distribution, mais aussi la sélection variétale, la recherche, le conseil technique, les politiques publiques et les instances de régulation (notamment des semences et de la qualité des produits).

Ces tendances ont été décrites par Allaire, Cahuzac et al<sup>7</sup> qui soulignent **l'importance de la présence de marchés locaux et de circuits courts dans le changement de pratique**, particulièrement dans le passage à une production en agriculture biologique. En effet, parmi les agriculteurs bio en France en 2010, 53 % annonçaient écouler tout ou partie de leur production en vente directe<sup>8</sup>.



**16%** des exploitations des Hauts-de-France pratiquent la vente en circuit court en nom propre.

La notion de circuit court est utilisée pour désigner un mode de valorisation de la production limitant le nombre d'intermédiaire.

En 2016, 16% des exploitations des Hauts-de-France pratiquaient la vente en circuit court en nom propre. Leur nombre avait progressé de 15% entre 2010 et 2016. Pourtant, le développement des circuits courts dans la région reste inférieur à la moyenne nationale où 22% des exploitations pratiquent la vente en circuit court en nom propre<sup>9</sup>.

Le circuit-court est présent dans différent type d'exploitation, avec une plus forte pratique pour des exploitants de 30 ans et moins. Certaines cultures sont aussi plus propices et opèrent davantage au passage en circuit-court : c'est le cas en Hauts-de-France des petites surfaces agricoles en maraîchage, horticulture, culture fruitière et viticulture.

Ce type de valorisation est généralement complété par la **vente de la production aux acteurs aval de filières agroindustrielles**, le premier acteur étant souvent une coopérative agricole. En ce sens, **les liens contractuels de commercialisation peuvent ainsi influencer sur la propension à innover des acteurs**.

## Quel rôle pour l'Agence de l'eau dans cet environnement complexe ?

Les facteurs de verrouillage font écho aux facteurs identifiés dans l'étude pouvant freiner le changement de pratiques agricoles. De même que les tendances rejoignent les constats formulés.

Au-delà des facteurs mentionnés précédemment, deux facteurs, plutôt d'ordres économiques, apparaissent comme centraux : l'incitativité au changement et le contexte économique local.

Par incitativité, on entend à la fois **incitativité technique et financière**. L'incitativité technique proposée va par exemple dépendre de la flexibilité dans sa mise en œuvre. L'incitativité financière de l'aide est liée à la potentielle compensation de surcoûts associés au changement de pratique, ou encore à la prise en charge financière du risque encouru. Ainsi, **les freins au changement de pratique seront d'autant plus marqués dans des filières à forte valeur ajoutée**, où l'incitativité financière de l'aide sera relativement plus faible, comme c'est le cas pour le bassin Artois-Picardie. L'accompagnement au changement de pratique est alors moins efficace.

Le contexte économique local va aussi jouer dans l'arbitrage de l'exploitant : **la structuration des filières de débouchés et le prix de vente des productions** sont des facteurs essentiels. On remarque l'importance de « l'approche filière » et des considérations géographiques et financières. Ce sont des facteurs qui sont largement évoqués dans la littérature et les retours d'expérience existants<sup>10</sup>. La littérature<sup>11</sup> met également en évidence que **le développement de l'agriculture biologique en France serait tributaire d'évolutions systémiques, à l'échelle de l'ensemble de la filière** : l'engagement massif des exploitants vers une transition de l'agriculture conventionnelle ne peut opérer sans un développement spécifique de l'amont et surtout de l'aval et une coordination certaine de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Ces éléments amènent à penser qu'une **approche systémique visant à accompagner l'ensemble du secteur agricole dans sa transition est nécessaire pour garantir un effet de levier optimal des aides proposées par l'AEAP**.

<sup>7</sup> Allaire Cahuzac et al, 2017. Dynamiques spatiales dans le développement de l'agriculture biologique : entre cohérences territoriales et logiques de marché.

<sup>8</sup> Source : Agence Bio, 2011

<sup>9</sup> Source : Agreste – recensement agricole 2010 et enquête structure des exploitations agricoles 2016

<sup>10</sup> N°04/2013 de l'INRA – Freins et incitations au développement de l'agriculture biologique en France », le projet PEPP et ses principaux résultats sont présentés. Ce projet visait à identifier les principaux facteurs qui influencent le changement de pratique, particulièrement pour le passage à l'agriculture biologique en France. Il en ressort que le facteur économique pour l'exploitant est central dans ses choix.

<sup>11</sup> Ibid

### Un accompagnement spécifique au changement de pratiques agricoles à l'échelle des territoires : exemple de l'agriculture biologique

L'analyse spatiale du développement de l'AB en France menée par *Allaire, Cahuzac et al.* permet de mettre en évidence les liens entre certaines caractéristiques du territoire et le passage à l'agriculture biologique, illustrant les **effets de mécanismes économiques et géographiques dans le changement de pratique agricole**. Impulsé par les politiques européennes et nationales, le changement de pratiques ne se concrétise qu'avec l'appui de politiques dynamiques locales plus ciblées, permettant ainsi de considérer un ensemble de paramètres socio-économiques.

L'étude citée met en évidence **qu'on ne peut établir que des liens de corrélation, et non de causalité, entre les caractéristiques d'un territoire et le changement de pratique agricole** par le passage en agriculture biologique. Des doubles mécanismes existent. A titre illustratif, l'implantation marquée de circuit-court peut atténuer les freins au changement de pratique, en particulier ceux liés à la crainte d'un manque de débouché. Pour autant, l'absence initiale de circuit-court peut aussi favoriser les démarches novatrices en faveur de leur implantation, d'autant plus dans un territoire sous-doté et moins concurrentiel.